

BELBEZE EN LOMAGNE

NOTRE VILLAGE

N°1 Janvier 2015



Bulletin municipal d'information

Mairie

1, Place du 19 Mars 1962

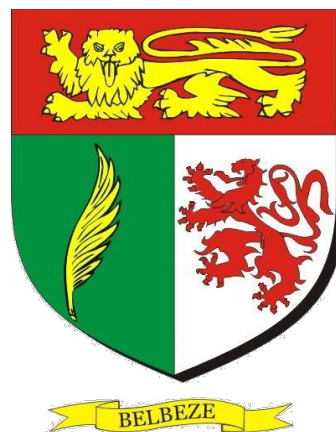
82500 BELBEZE EN LOMAGNE



SOMMAIRE



EDITO.....	1
VOS ELUS.....	2
BUDGET.....	4
ENVIRONNEMENT.....	6
INFOS DIVERSES.....	7
BREVES MUNICIPALES.....	9
ASSOCIATIONS.....	10
ETAT CIVIL.....	11
HISTORIQUE.....	12
NUMEROS UTILES.....	13





Le mot du Maire

Chers concitoyennes, chers concitoyens,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour la confiance que vous avez accordée à mon équipe et à moi-même lors des élections municipales du 23 mars 2014.

Le nouveau conseil municipal est installé et s'est mis au travail sans tarder.

Malheureusement l'année débute par des événements tragiques qui ont touché notre pays. Dix-sept personnes ont été lâchement assassinées, par des extrémistes qui ne supportent pas que l'on puisse être libre dans notre pays. Ces individus là ne se mettent pas au service de Dieu comme les vrais croyants, ils mettent Dieu à leur service. Le Conseil Municipal et moi-même, nous associons à la peine de leurs familles et de leurs proches.

Le 07 septembre dernier nous avons appris le décès de Monsieur Emile THIBAUT qui fut conseiller municipal et maire durant plusieurs décennies, il restera dans la mémoire des belbéziens.

Comme vous l'avez constaté, des travaux sont en cours au niveau du cimetière, de la salle des fêtes et du centre bourg, ils devraient être terminés en milieu d'année.

En 2014 nous avons obtenu le 7^{ème} prix au concours des villes et villages fleuris, pour 2015 nous continuerons l'effort pour le fleurissement du village.

Cette année 2015 est pour notre commune l'année du recensement, il sera effectué du 15 janvier au 14 février par Monsieur Raymond VALLEZ qui a été nommé agent recenseur, je vous demande de lui réserver le meilleur accueil.

La procédure débutée en 2009, pour la correction du nom de la commune et l'adjonction des termes « en Lomagne » est terminée. Le 03/12/2014 le Conseil d'Etat a par décret acté le changement de dénomination sollicité. Ce décret est paru le 05/12/2014, au Journal Officiel de la République Française. Désormais notre commune se nomme BELBEZE EN LOMAGNE.

L'année 2015 sera une année électorale, les 22 et 29 mars auront lieu les élections des conseillers départementaux (anciennement conseillers généraux), et en décembre auront lieu les élections des conseillers régionaux.

Le Conseil Municipal et moi-même, espérons que vous avez passé de bonnes fêtes de fin d'année et nous vous présentons tous nos vœux pour l'année 2015. Que tous vos projets personnels et professionnels se concrétisent et soient partagés avec vos familles et tous vos proches.

Toute l'équipe municipale reste disponible et à l'écoute pour répondre à vos attentes.

Cordialement.

Jean-Luc ISSANCHOU
Maire de Belbèze en Lomagne



VOS ELUS 2

Maire : Jean-Luc ISSANCHOU

1^{er} adjoint : Claude DULAC

2^{ème} adjoint : Alain BACH

Conseillers municipaux :

Mesdames Cécile AUSSERESSE, Anne-Marie BERARD, Fabienne DELMARCO, Françoise VERDUN.

Messieurs Andrew LANE, Sébastien PERRET, Jean-Claude REGHENAZ, Daniel SCORCIONE.



Les membres du Conseil municipal (absent : Andrew LANE)



Andrew LANE

Commissions et délégations :

■ ***Syndicat de l'Energie*** :

Alain BACH (Titulaire)
Andrew LANE (Suppléant)

■ ***Syndicat des Eaux de Mas-Grenier*** :

Alain BACH et Claude DULAC (Titulaires)
Fabienne DEL MARCO et Jean-Claude REGHENAZ (Suppléants)

■ ***Syndicat du Bassin de la Gimone*** :

Claude DULAC (Titulaire)
Daniel SCORCIONE (Suppléant)

■ ***Communauté de Communes*** :

Jean-Luc ISSANCHOU et Claude DULAC

■ ***CCAS*** :

Daniel SCORCIONE et Cécile AUSSERESSE

■ ***Correspondant Défense*** :

Daniel SCORCIONE



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA GIMONE

Ce syndicat est géré par un comité syndical. Monsieur Jean Luc Deprince en est le président. 13 communes du bassin versant et 6 communes de la communauté Sère, Garonne, Gimone sont représentées par un délégué titulaire et un suppléant.

Pour Belbèze, le titulaire est Claude Dulac et le suppléant Daniel Scorcione. Du plateau de Lannemezan jusqu'à Caltelferrus, où elle rejoint la Garonne, la Gimone a parcouru 135 kilomètres. L'entretien incombant au syndicat s'étend de Solomiac à Castelferrus soit 47 kilomètres. La longueur de la Gimone pour la commune de Belbèze est de 2,8 kilomètres. La participation annuelle, pour 2014, de la commune est de 1440 €. Les travaux sont financés à hauteur de 60% par l'agence de l'eau, 10% par le Conseil Général, 10% par le Conseil Régional, les 20% restant sont à la charge des communes.

Le travail du syndicat consiste à enlever les embâcles (troncs d'arbres, bouchons de branchages etc...), entretenir la végétation, consolider les berges, effectuer des replantations, coordonner la gestion des vannes, notamment en cas de menaces d'inondation des 10 moulins de son secteur.

LE CORRESPONDANT DEFENSE

Qu'est-ce qu'un correspondant défense ?

Le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires sur les questions de Défense au sein de la commune.

Il est le relais d'information sur la Défense auprès du conseil municipal et des citoyens.

Quelles sont les missions du Correspondant Défense ?

Action locale fédératrice, d'information du citoyen et d'actions pédagogiques en matière de politique de Défense, de Mémoire et patrimoine et parcours citoyen.

Quels sont les interlocuteurs du Correspondant Défense ?

- Les préfets
- Les officiers généraux de zones de défense et de sécurité (OGZDS)
- La délégation à l'information et à la communication de la Défense (DICoD)
- Les délégués militaires départementaux (DMD)



BUDGET

4

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	108012,10	67182,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		40830,10
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		108012,10	108012,10

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	65406,62	36891,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		28515,62
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		65406,62	65406,62

TOTAL

TOTAL BUDGET		173418,72	173418,72
--------------	--	-----------	-----------



LE BUDGET COMMUNAL : DE QUOI SE COMPOSE-T'IL ?

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ Dépenses de Fonctionnement

Elles regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année :

- rémunération du personnel
- fournitures et consommation courante (papeterie, carburant, électricité, eau, téléphone et paiement des prestations de services)
- petit entretien (nettoyage, réparations)
- participation aux charges d'organismes extérieurs (aide sociale, syndicats intercommunaux, etc)
- paiement des intérêts des emprunts et dettes et frais financiers.

■ Recettes de Fonctionnement

La section de fonctionnement dispose de ressources régulières :

- les produits liés à la vente de produits et prestations : cotisations cantine, concessions cimetièrre, locations de salles ou de matériels
- les recettes d'impôts et taxes provenant principalement : des trois taxes directes (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) de la taxe additionnelle sur les droits de mutation (foncière)
- les dotations, participations et subventions : les dotations de l'Etat (la plus importante, la DGF : Dotation Globale de Fonctionnement).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le transfert principal (de la section de fonctionnement vers la section d'investissement) correspond à l'autofinancement des dépenses d'investissement par l'utilisation des recettes excédentaires de la section de fonctionnement.

■ Dépenses d'Investissement

Les dépenses d'investissement comprenant essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou du patrimoine de la commune :

- achats de matériels durables
- construction ou aménagement de bâtiments
- travaux d'infrastructure (voirie, réseaux divers)
- grosses réparations de bâtiments existants
- remboursement en capital des emprunts.

■ Recettes d'Investissement

Le financement de la section d'investissement est constitué de ressources propres d'origine interne et de ressources propres d'origine externe :

- les ressources propres d'origine interne telles que les excédents de fonctionnement (C.A.F : Capital d'Autofinancement)
- les ressources propres d'origine externe telles que le fonds de compensation de la TVA, les subventions d'investissement et les emprunts.

Le budget s'équilibre section par section. Les sections constituent deux ensembles, gérés distinctement.



Jetons moins, Trions p

Armoires

rêtements trop petits, démodés, assez vus ? Vous ne les portez plus, laissez pas s'entasser dans vos armoires et surtout ne les jetez pas ! Ils peuvent créer des emplois et, portés par d'autres ou recycler une deuxième vie solidaire.

En plus, utilisez le sac distribué avec votre journal du tri et rendez-le aux 34 bornes du Relais.

Trinquons durable !

Pour des manifestations plus propres et pauvres en déchets, utilisez des gobelets réutilisables. Ils sont proposés au tarif de 0,05 € avec lavage par le SMEEOM compris. Pour les verres neufs, un montant de 0,40 € vous sera demandé.

Dans les compostes, nous réduisons nos déchets.....

Plutôt que des déchets à transporter et à enfouir, limiter les mauvaises odeurs de la décharge en produisant un amendement organique 100% naturel pour ses plantations, c'est un bon geste. Réduisez vos trajets à la déchèterie... le tout en 1 seule opération !

Alors, vos marques, prêt ? Compostez !

100 % recyclable et à l'infini, qui dit mieux ?

Un geste simple mais efficace alors ne vous trompez pas : déposez vos bouteilles, pots et bocaux en verre (sans couvercle, ni bouchon) dans la colonne la plus proche de chez vous



Le Président du SMEEOM, les membres de son conseil d'administration et le personnel vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année sous le signe du durable et du recyclable.

SMEEOM de la Moyenne Garonne : 05 63 29 09 97 ou smeeom-moyennegaronne.fr



RECENSEMENT

Le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 15 février 2015.

Monsieur Raymond Vallez (notre employé communal) est désigné pour cette opération.

Nous vous demandons de lui réserver le meilleur accueil et de lui restituer les documents qu'il vous remettra dans les meilleurs délais.

RAPPORT 2013 SUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU

Le syndicat d'adduction d'eau potable de la région de Mas-Grenier dessert les communes de BELBEZE EN LOMAGNE, COMBEROUGER, CORDES-TOLOSANNES, MAS GRENIER, MONTAÏN, SAINT SARDOS, VIGUERON.

Au 31 décembre 2013, le service public de l'eau potable dessert 2016 abonnés (65 sur Belbèze). Depuis le 1er janvier 2003 le prestataire est : VEOLIA EAU. La fin du contrat interviendra au 31 décembre 2022.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau) est de 9,25 abonnés au km au 31/12/2013.

Le réseau de canalisations sur l'ensemble des communes adhérentes est de 218 kilomètres,, La production d'eau potable en 2013 a été de 315.330 m3 avec une perte de 79.635 m3 ayant pour cause la vétusté des canalisations.

La consommation moyenne par abonné est de 102.2 m3 (100,4 m3 au 31/12/2012).

Il n'y a plus de branchement plomb sur notre commune.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Habitants de Belbèze en Lomagne

100 € le Week-end

Extérieurs à la commune :

200 € la soirée

100 € la 2ème soirée





JORF n°0281 du 5 décembre 2014
Texte n°39

DECRET

Décret n° 2014-1447 du 3 décembre 2014 portant changement du nom de communes

NOR: INTB1410432D

Publics concernés : collectivités territoriales, services de l'Etat intéressés, représentants de l'Etat, usagers.

Objet : changement du nom de communes.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le changement de nom d'une commune est décidé par décret en Conseil d'Etat, sur la demande du conseil municipal et après avis du conseil général. Ce décret est pris sur le rapport du ministre de l'intérieur (articles L. 2111-1 et R. 2111-1 du code général des collectivités territoriales).

Le ministre de l'intérieur réunit au préalable une commission de révision du nom des communes, composée d'experts de différents organismes et administrations, qui examine les dossiers des communes.

Le décret porte changement du nom de huit communes.

Références : le présent décret peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2111-1 et R. 2111-1 ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de :

Saint-Vincent (Tarn-et-Garonne), du 15 septembre 2011 ;

Belbèse (Tarn-et-Garonne), du 27 mars 2009 ;

Pont-de-Roide (Doubs), du 15 novembre 2012 ;

Barisis (Aisne), du 9 avril 2009 ;

Sainte-Colombe (Côte-d'Or), du 9 octobre 2009 et du 14 juin 2013 ;

Cazariil-Laspènes (Haute-Garonne), du 20 avril 2012 ;

Saint-Martin (Pyrénées-Orientales), du 17 février 2010 ;

Cré (Sarthe), du 16 avril 2013.

Vu les délibérations des conseils généraux des départements :

- de Tarn-et-Garonne, du 15 novembre 2012 ;

- de Tarn-et-Garonne, du 24 février 2010 ;

- du Doubs, du 25 mars 2013 ;

- de l'Aisne, du 26 novembre 2012 ;

- de Côte-d'Or, du 2 avril 2010 ;

- de Haute-Garonne, du 24 octobre 2013 ;

- des Pyrénées-Orientales, du 16 novembre 2010 ;

- de Sarthe, du 15 novembre 2013 ;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,

Décète :

Article 1 - Les communes de :

Saint-Vincent (Tarn-et-Garonne) ;

Belbèse (Tarn-et-Garonne) ;

Pont-de-Roide (Doubs) ;

Barisis (Aisne) ;

Sainte-Colombe (Côte-d'Or) ;

Cazariil-Laspènes (Haute-Garonne) ;

Saint-Martin (Pyrénées-Orientales) ;

Cré (Sarthe).

prennent respectivement le nom de :

Saint-Vincent-d'Autéjac ;

Belbèze-en-Lomagne ;

Pont-de-Roide-Vermondans ;

Barisis-aux-Bois ;

Sainte-Colombe-en-Auxois ;

Cazariilh-Laspènes ;

Saint-Martin-de-Fenouillet ;

Cré-sur-Loir.

Article 2 - Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 décembre 2014.

Manuel Valls

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'intérieur, Bernard Cazeneuve



BREVES MUNICIPALES

9

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2014



FLEURISSEMENT 2014

En 2014, 163 communes sur les 195 (soit 83 %) ont participé au concours des villes et villages fleuris dans notre département.

Le jury composé de 15 professionnels (sous la présidence de Raymond Massip et Jean Lavabre, conseillers généraux) ont visité les communes participantes répondant à une nouvelle stratégie d'aménagement global qui regroupe en premier lieu le critère de fleurissement mais aussi les parcs, l'urbanisme et les commerces.

Le palmarès pour les communes de moins de 300 habitants :

1^{er} Loze, 2^{ème} Le Pin, 3^{ème} Saint Vincent de Lespinasse, 4^{ème} Cumont, 5^{ème} ex-aequo Mansonville et Valeilles, 7^{ème} **Belbèze en Lomagne**.

Notre commune se classe donc 7^{ème} sur les 57 communes de sa strate. Nos sincères félicitations à Raymond Vallez, notre employé communal, et à Claude Dulac, 1^{er} adjoint, en charge des travaux.

Encore un petit effort, le top 5 est en vue !





ACCA DE BELBEZE EN LOMAGNE

L'ACCA (Association Communale de Chasse Agrée) de Belbèze en Lomagne délivre annuellement 14 permis de chasse. Nous avons eu le plaisir d'accueillir en 2013/2014 3 jeunes nouveaux chasseurs. Notre ACCA ne comporte que 260 hectares chassables sur 365 que représente la commune (Déduction faite de la réserve obligatoire et de l'implantation des maisons d'habitation). Ce manque d'espace n'est pas problématique puisque nous adhérons à un AICA (Association Intercommunale de Chasse Agrée) regroupant 15 communes du canton pour une superficie d'environ 18000 hectares sur lesquels nous pouvons nous livrer à notre plaisir favori.

En 2014, nous avons organisé au mois de Février, le repas annuel et un ball-trap les 23 et 24 Août. Le bénéfice de ces 2 manifestations nous permet de financer les lâchers de gibier et les frais divers (Cotisation fédération, assurances, frais de vénerie, etc).

Je profite de ces quelques lignes pour remercier les propriétaires qui nous permettent de passer sur leurs terres pour pratiquer une chasse populaire, en espérant leur causer le moins de désagrément possible et garder des rapports amicaux, indispensables à notre loisir.

Claude DULAC
Président de l'ACCA de Belbèze en Lomagne





NAISSANCE

Néant

MARIAGE

le 09 Août 2014
ESCARNOT FREDERIC
DESNAUX CAROLE

DECES

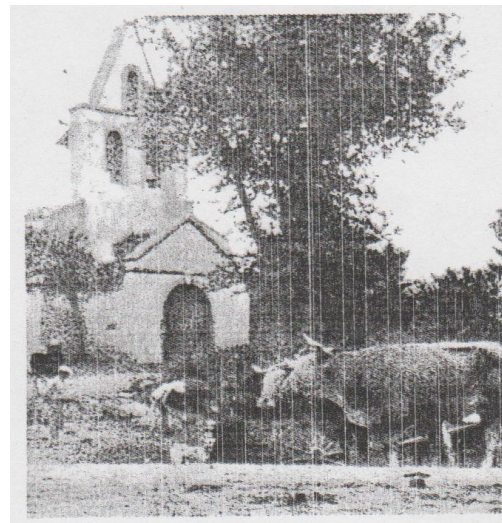
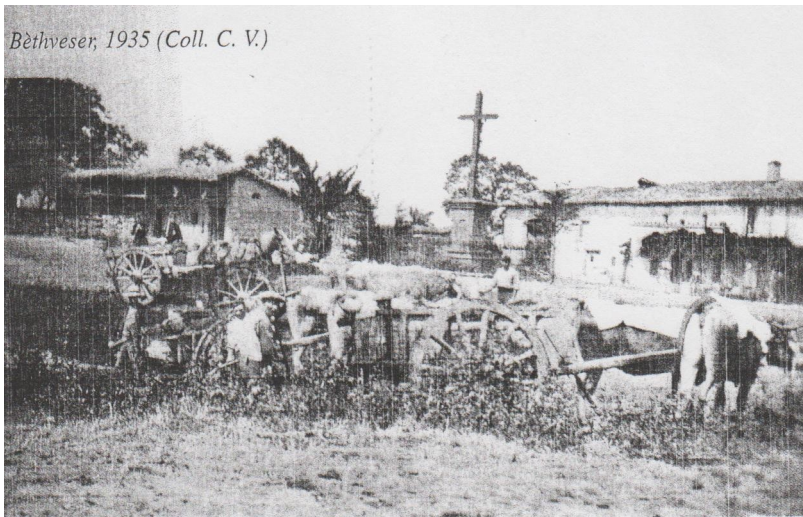
le 07 septembre
THIBAULT EMILE



Planté comme beaucoup de ses semblables, sur le bord d'un coteau qui surplombe la vallée de la Gimone, Belbèze possède un nom assez classique. Le latin *belle videre*, devenu en gascon *beth veser*, désigne un lieu en hauteur d'où l'on profite d'une vue étendue, non pas pour l'agrément mais bien pour la sécurité !

Au XII^{ème} siècle, la localité faisait partie de la grande seigneurie d'Arras, peu à peu acquise en majeure partie par l'abbaye de Belleperche, qui fonda Larrazet en son centre vers 1253-1254. Le territoire appartenait aux cisterciens et l'église Saint-Martin de Belbèze était à plusieurs centaines de mètres en contrebas du village actuel, assez près de la Gimone. Son vocable et la découverte d'un sarcophage en marbre au XIX^{ème} siècle peuvent témoigner en faveur de son ancienneté, mais de toute évidence, à une date impossible à préciser et dans les circonstances méconnues, les habitants se regroupèrent sur la crête. Ils se placèrent à l'abri d'une enceinte dont le tracé est toujours visible aujourd'hui : 40 mètres de long sur autant de large. A peine une poignée de maisons. Un château seigneurial a pu exister à proximité, dont les matériaux servirent à construire l'église Sainte Quiterie à l'intérieur de cette fortification « de poche ». On pourrait y reconnaître un fort villageois comme il s'en construisait des dizaines au XIV^{ème} siècle, lorsque l'insécurité endémique força les populations à trouver refuge momentanément ou pour une longue durée, derrière des fossés et palissades !

Bèthveser, 1935 (Coll. C. V.)



Belbèze en 1935



NUMEROS UTILES

13

SECOURS

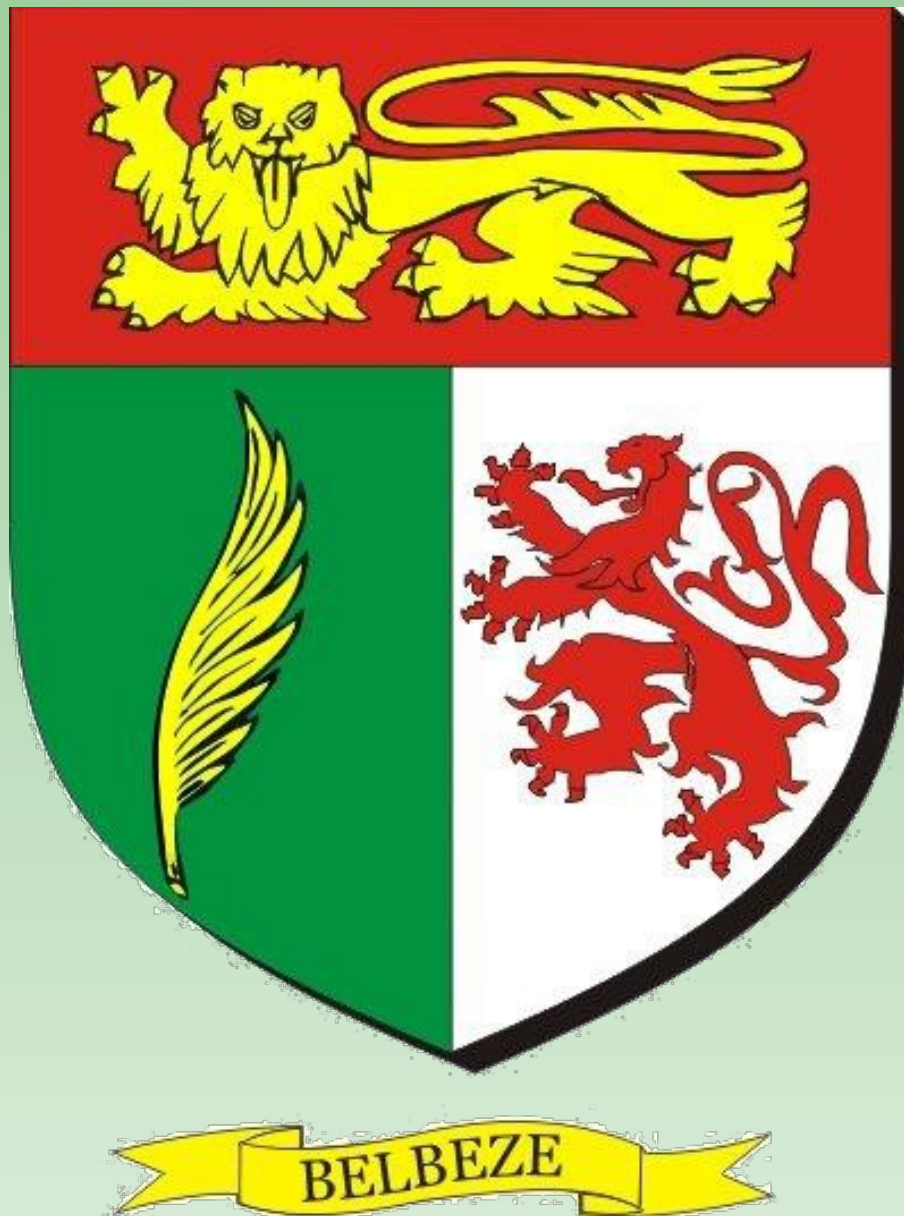
- **GENDARMERIE** : 17 ou 05.63.26.70.24
- **POMPIERS** : 18
- **SAMU** : 15
- **APPEL EUROPEEN D'URGENCE** : 112
- **ALLO MEDECINS** : 3966
- **CENTRE ANTI POISON TOULOUSE** : 05.61.77.74.47



Equipe 2 centre de secours de BEAUMONT DE LOMAGNE

SERVICES

- **MAIRIE DE BELBEZE EN LOMAGNE** : 05.63.20.75.27
 - **VEOLIA EAU** : 08.11.90.29.03
 - **ERDF DEPANNAGE** : 09.72.67.50.82
 - **COMMUNAUTE DE COMMUNES LOMAGNE**: 05.63.65.34.26
 - **TRESORERIE BEAUMONT** : 05.63.02.35.23
 - **SOUS-PREFECTURE CASTELSARRASIN** : 05.63.22.82.00
 - **CONSEIL GENERAL** : 05.63.65.62.74
 - **DECHETTERIE de BEAUMONT** : 05.63.26.09.68
- Jours et horaires d'ouverture :
Matin : mercredi et samedi de 9h00 à 12h00
Après-midi : le lundi, mardi, mercredi, jeudi vendredi, samedi de 14h00 à 17h30
Fermé dimanches et jours fériés.



Le blason de notre commune se compose de trois éléments:

- **Le lion de gueules** qui figure dans le blason de la Lomagne
- **La palme**, attributs de Sainte Quitterie, sainte patronne de notre église
- **Le léopard** qui figure dans le blason de notre département